

# Exonération des cotisations sociales en tant qu'indépendant: qui, quoi et comment?

## A. Qui peut demander une exonération de cotisations sociales?

Vous pouvez obtenir une exonération de cotisations sociales, si vous vous trouvez dans une des situations suivantes:

1. Si vous êtes indépendant et que vous vous trouvez en situation de besoin ou dans une situation proche de cet état, vous pouvez introduire une demande d'exonération.

Le seul fait d'estimer que vos charges sont trop élevées ou que vos revenus sont inférieurs aux revenus espérés ne suffit donc pas. Seules les personnes dont la situation financière est telle qu'elles peuvent à peine répondre à leurs besoins vitaux normaux peuvent obtenir une exonération.

Lorsque vous demandez une exonération, vous devez prouver que vous vous trouvez en situation de besoin ou dans une situation proche de cet état. Vous devez alors nous faire parvenir toutes les pièces et tous les justificatifs utiles et nécessaires.

2. Si vous êtes héritier d'un indépendant qui devait encore payer des cotisations sociales, le fonds des assurances sociales peut vous réclamer le paiement de ces cotisations. Dans ce cas, vous pouvez demander à être dispensé du paiement des cotisations de l'indépendant défunt si vous vous trouvez en situation de besoin.
3. Si vous êtes un indépendant qui se fait assister par un aidant et que cette personne ne paie pas ses cotisations sociales, le fonds des assurances sociales peut exiger que vous les payiez. Dans ce cas, vous pouvez demander à être dispensé du paiement des cotisations sociales de votre aidant.
4. Si vous représentez une société et qu'un des associés ou un mandataire de la société ne paie pas ses cotisations sociales, le fonds des assurances sociales peut exiger que la société paie ces cotisations. Dans ce cas, la société peut demander à être dispensée du paiement des cotisations de l'associé ou du mandataire si elle éprouve des difficultés financières.

Vous ne pouvez toutefois pas obtenir une exonération si vous exercez votre activité d'indépendant à titre complémentaire (par exemple si vous travaillez à temps plein comme employé et que vous travaillez le soir comme indépendant).

## **B. De quelles cotisations pouvez vous être exonéré?**

Vous pouvez demander une exonération tant pour les cotisations provisoires que pour les cotisations définitives, ainsi que les cotisations de régularisation réclamées par le fonds.

Dans la plupart des cas, vous ne pouvez cependant plus obtenir d'exonération pour des cotisations sociales réclamées depuis plus d'un an par le fonds.

**Remarque importante:** Vous pouvez également demander l'exonération des cotisations réclamées par l'Institut National des Assurances Sociales des Travailleurs Indépendants (INASTI) - service CSSB dans le cadre de la modération des revenus pour les années 1982 à 1988 comprises. La demande d'exonération relative à ces cotisations doit être introduite directement au Greffe de la Commission, soit par lettre recommandée à la poste, soit par le dépôt d'une requête.

Cette procédure est soumise à un régime spécifique, sur lequel vous pouvez obtenir plus d'informations au Greffe de la Commission.

## **C. Comment introduire la demande?**

La demande peut être introduite de deux manières:

- soit vous envoyez une lettre recommandée au fonds d'assurances sociales,
- soit vous vous rendez à votre fonds d'assurances sociales pour faire enregistrer votre demande.

Le fonds vous demandera de compléter un formulaire de renseignements (modèle A1 pour un indépendant, modèle A2 pour une société). Ce formulaire peut être complété manuscritement, à l'aide d'une machine à écrire ou d'un système de traitement de texte, et doit être retourné dûment complété et signé au fonds d'assurances sociales, dans un délai de trente jours.

#### **D. Comment la procédure se déroule-t-elle?**

Le fonds enverra votre dossier au Greffe de la Commission d'exonération. Ce Greffe contactera éventuellement d'autres services (SPF Finances, INASTI) pour compléter le dossier avant de le transmettre à la Commission d'exonération.

Avant que votre dossier soit traité par la Commission, vous pouvez demander au Greffe:

- de consulter votre dossier,
- de défendre votre dossier devant la Commission d'exonération. Dans ce cas, le Greffe vous communiquera la date et l'heure de la séance de la Commission. Vous pouvez alors expliquer à la Commission le bienfondé de votre demande. Veillez à apporter tous les documents prouvant votre situation de besoin (par exemple une attestation du CPAS, des pièces comptables, des documents prouvant votre hospitalisation de longue durée). C'est à vous, en effet, de prouver l'existence de votre situation de besoin. En tout cas, il est utile d'apporter le dernier décompte de votre fonds d'assurances sociales.

Vous pouvez comparaître en personne et vous faire assister par une tierce personne (ex. un avocat, un comptable ou un membre de la famille).

Vous pouvez également vous faire représenter par un avocat ou par une autre personne à qui vous avez donné une procuration écrite. Dans ce dernier cas, c'est au président de la Commission de décider s'il accepte ou non cette procuration.

Le Greffe vous communiquera la décision du fonds par lettre recommandée. Votre fonds recevra également copie de cette décision.

#### **E. Quelles sont les conséquences d'une exonération des cotisations?**

Si la décision de la Commission est positive, vous êtes dispensé du paiement des cotisations sociales. La décision mentionne également la période de l'exonération accordée.

L'exonération peut toutefois impliquer une diminution de votre pension. En effet, les trimestres pendant lesquels vous bénéficiez d'une exonération n'entrent pas en considération pour le calcul de votre pension. Pour plus d'information à ce sujet, vous pouvez contacter votre fonds d'assurances sociales.

Vous maintenez toutefois vos droits en matière de soins de santé et d'allocations familiales durant la période d'exonération.

**F. Qui peut vous aider?**

- Pour compléter les documents:
  - o le fonds d'assurances sociales
  - o le CPAS (Centre Public d'Aide Sociale) de votre commune.
- Pour savoir comment évolue la procédure:
  - o le fonds d'assurances sociales
  - o le Greffe de la Commission d'exonération des cotisations que vous pouvez contacter à l'adresse suivante:

SPF Sécurité Sociale (DG Indépendants – CDC)  
Finance Tower  
Boulevard du Jardin Botanique 50, boîte 1  
1000 Bruxelles

Tél. 02 528 60 11

Recommandé

## Formulaire de demande

### Important !!!!

Nous vous prions de bien vouloir nous renvoyer ce formulaire de demande ainsi que le "Formulaire de renseignements A" après les avoir signés. En effet, nous ne pourrions traiter votre demande que si ces deux documents ont été signés.

Je soussigné(e),

affirme être redevable des cotisations sociales non payées pour la période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_ pour

**Nom :** \_\_\_\_\_

**Adresse :** \_\_\_\_\_

affilié(e) auprès de Xerius Caisse d'Assurances Sociales sous la **référence** : \_\_\_\_\_

**Je sollicite la Commission pour l'examen de mon dossier afin de statuer si une levée de responsabilité solidaire peut être accordée.**

En vertu de la législation en la matière, la demande se rapporte aux cotisations sociales pour la période du \_\_\_\_\_ au \_\_\_\_\_.

Je suis au courant du fait qu'une dispense des cotisations sociales afférentes aux trimestres après 1980 n'ouvre pas de droits de pension.

### Signature

*Les renseignements que vous fournissez dans ce formulaire sont recueillis pour le calcul des cotisations sociales. Ils sont protégés par la loi du 8/12/1992 relative au traitement des données à caractère personnel. Pour consulter ou rectifier les renseignements qui vous concernent, vous pouvez vous adresser à notre organisme.*

#### Important

Les demandes de dispense des cotisations sociales de l'indépendant affilié ne sont valables que si elles sont introduites:

**POUR LES COTISATIONS SOCIALES DÉFINITIVES:**

**dans les 12 mois** à partir du premier jour du trimestre suivant celui auquel les cotisations se rapportent.

**POUR LES COTISATIONS SOCIALES QUI RÉSULTENT D'UN REAJUSTEMENT:**

**dans les 12 mois** à partir du jour où la Caisse d'Assurances Sociales a expédié la facture à l'indépendant affilié.

# Formulaire de renseignements A

Dispense de cotisations sociales demandée par une société

Levée de responsabilité solidaire

Formulaire à renvoyer à la caisse d'assurances sociales

## Partie 1: Données concernant la société

Dénomination: \_\_\_\_\_

Forme juridique: \_\_\_\_\_

### Siège social

Adresse: \_\_\_\_\_

Code postal - Localité: \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_ Téléfax : \_\_\_\_\_

## Partie 2: Le signataire de la demande

Nom : \_\_\_\_\_

Prénom : \_\_\_\_\_

Lieu et date de naissance \_\_\_\_\_

### Domicile

Rue : \_\_\_\_\_ N°: \_\_\_\_\_ Boîte: \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ Localité : \_\_\_\_\_

N° de téléphone: \_\_\_\_\_

Fonction dans la société: \_\_\_\_\_

**Partie 3: Objet de la demande**

1) La caisse d'assurances sociales réclame à votre société le paiement des cotisations dues par un associé ou un mandataire de celle-ci. Votre société demande à en être dispensée. Veuillez fournir ci-dessous les renseignements concernant cet associé ou ce mandataire.

N° National : \_\_\_\_\_  
 Nom : \_\_\_\_\_

Lieu et date de naissance: \_\_\_\_\_

**Domicile**

Rue : \_\_\_\_\_

Code postal - Localité : \_\_\_\_\_

N° de téléphone: \_\_\_\_\_

2) Indiquez dans le tableau les cotisations dont la société souhaite être dispensée.

Cotisations provisoires et définitives *					Cotisations de régularisation année(s)
année(s)	trimestres *				
	1°	2°	3°	4°	
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____
_____	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	_____

\* marquer d'une croix appropriée



### **Partie 5: Annexes**

N'oubliez pas de joindre au formulaire:

- une copie des statuts de la société;
- une copie des trois derniers comptes annuels de la société;
- si le signataire est mandataire de la société, une copie de sa désignation comme mandataire, sauf s'il en est fait mention dans les statuts;
- éventuellement, une copie de tout autre document justifiant les difficultés financières de la société (voir partie 4).

Total des annexes = \_\_\_\_\_

**Partie 6: Déclaration**

Je soussigné, \_\_\_\_\_ (nom) \_\_\_\_\_ (prénom) déclare sur l'honneur que les données de ce formulaire sont véritables et complètes.

Fait à \_\_\_\_\_ le \_\_\_\_\_

Signature

N'oubliez pas de conserver une copie complétée de ce formulaire pour vous.

Veillez communiquer tout changement d'adresse de la société qui aurait lieu au cours de la procédure au SPF Sécurité Sociale - Direction générale Indépendants, Commission des Dispenses de Cotisations, Centre Administratif Botanique - Finance Tower, Bd du Jardin Botanique, 50 bte 1, 1000 Bruxelles.

*La loi du 8/12/1992 relative à la protection de la vie privée à l'égard des traitements à caractère personnel est applicable au traitement des données obtenues par la Commission des dispenses de cotisations via ce formulaire. Conformément à l'article 120 de la loi précitée, vous pouvez, à votre demande, prendre connaissance des données qui vous concernent dans notre fichier et obtenir la correction d'éventuelles erreurs. Les données reprises dans le fichier sont seulement utilisées dans le cadre du traitement de la demande de dispense de cotisations et pour la récolte de données statistiques à caractère anonyme.*